

Terrebonne, une ville qui nous
ressemble et nous rassemble

Politique de développement social



VILLE DE TERREBONNE

Table des matières

INTRODUCTION	3
POURQUOI UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ?	3
RAPPEL DES COMPÉTENCES ET DES RÔLES DE LA VILLE DETERREBONNE	4
Compétences légales	4
Rôles de la Ville de Terrebonne	4
DÉMARCHE D'ÉLABORATION	6
Les consultations	7
PORTRAIT SOMMAIRE DE TERREBONNE	8
Une ville déjà en action	10
Une communauté mobilisée	10
CADRE DE RÉFÉRENCE	11
Le développement social, composante du développement durable.....	11
Les groupes cibles de la politique.....	12
DOMAINES D'INTERVENTION	13
Aménagement et infrastructures	13
Habitation et milieu de vie	13
Déplacements.....	14
Sécurité.....	14
Communication, information et relation avec le citoyen	15
Loisir et culture	15
Participation sociale	16
Respect et inclusion sociale.....	16
Promotion et contribution à la santé globale.....	17
FONDEMENTS DE LA POLITIQUE	17
Vision	17
Valeurs	17
Principes	17

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	19
Être bien chez soi et dans son quartier	19
S'épanouir dans sa communauté.....	20
Connaître les services et y avoir accès	21
Contribuer au développement de sa communauté.....	22
ACTIONS PHARES	23
CONDITIONS DE MISE EN PLACE	25
MODALITÉS DE SUIVI	26
REMERCIEMENTS	27
LEXIQUE	28
COMPOSITION DES COMITÉS	29
Commission du développement social et communautaire.....	29
Comité de pilotage	29
Comité de travail	31

Introduction

En 2019, la Ville de Terrebonne entamait les travaux d'élaboration de sa première politique de développement social. Cette initiative s'inscrit en continuité avec l'apport significatif, pour la population terrebonnoise, de la politique *Vivre... tous ensemble* (2013-2018), qui a mené la Ville à mettre en place plus de 130 mesures au bénéfice des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et des adolescents.

Avec cette politique de développement social, la Ville de Terrebonne souhaite élargir la portée de ses actions à visées sociales et communautaires, tout en maintenant son accréditation pour le volet Municipalité amie des aînés (MADA) et son engagement envers les familles par le volet Politique familiale municipale (PFM), et en respectant ses obligations conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. La Ville désire également élargir son intervention ciblant les jeunes, incluant les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. La Ville de Terrebonne aspire d'ailleurs à obtenir l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE).

La politique *Terrebonne, une ville qui nous ressemble et nous rassemble* ne cible pas que ces groupes : elle vise d'abord et avant tout à réduire les effets des inégalités sociales pour les personnes en situation de vulnérabilité matérielle ou sociale, ou les deux, et permettre ainsi à tous les citoyens de la ville de Terrebonne de vivre et de s'épanouir au sein de la communauté.

Conçue en collaboration avec les partenaires publics et associatifs de la Ville, cette première politique de développement social de la Ville de Terrebonne se veut porteuse et rassembleuse. L'ensemble de la communauté est invité à embrasser ses valeurs et ses principes et ainsi contribuer, chacun à sa manière, à faire de Terrebonne une communauté inclusive, vivante et solidaire.

Pourquoi une politique de développement social ?

« Le développement social est le développement collectif de la communauté qui vise la réduction des inégalités sociales, l'amélioration des conditions de vie, l'inclusion et l'engagement citoyen. »

Cette définition du développement social de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL) exprime à elle seule les visées sous-jacentes à la volonté qui anime la Ville de Terrebonne.

Une municipalité est d'abord un milieu physique aménagé, rassemblant des activités humaines. Elle est bien plus que des routes, des édifices, des commerces et des services ; elle est aussi une communauté, un espace de vie partagé dont la qualité repose non seulement sur les interventions physiques, mais également sur les interventions sociales.

La communauté terrebonnoise est en transformation. Elle s'agrandit de quelques milliers de personnes à chaque année et voit son profil sociodémographique se transformer. Le vieillissement de la population, quoique moins senti que dans l'ensemble du Québec, demeure une réalité. Les familles sont toujours plus nombreuses et marquent fortement l'identité de la ville, qu'on qualifie de « jeune ». La proportion de personnes issues de l'immigration ou des minorités ethnoculturelles est en croissance. On assiste également à une diversification des personnes, dans leur identité, mais également dans leur mode de vie. Et enfin, il faut rappeler le droit des personnes en situation de handicap à participer pleinement à la vie collective.

Terrebonne compte également parmi sa population des personnes en situation de vulnérabilité ; l'itinérance, la toxicomanie, les problèmes de santé mentale, la violence conjugale et domestique, la pauvreté, mais également la discrimination et l'isolement sont hélas le lot de trop de citoyens. La crise sanitaire, encore en cours au moment d'écrire ces lignes, a mis en évidence les effets des inégalités sociales et la grande détresse dans laquelle se trouve une partie de la population.

La crise sanitaire aura également mis en lumière le rôle de la municipalité et des organisations publiques et communautaires du milieu. Jamais auparavant n'avait-on autant réalisé l'importance du rôle joué par ces acteurs en matière de qualité de vie et de cohésion sociale.

C'est dans ce contexte et en s'appuyant sur des valeurs de respect, d'inclusion et de solidarité que la Ville de Terrebonne, en collaboration avec les acteurs du milieu, a choisi de mieux structurer son intervention en matière de développement social, de façon à faire de Terrebonne un milieu où il fait bon vivre, pour tous.

Rappel des compétences et des rôles de la Ville de Terrebonne

COMPÉTENCES LÉGALES

Les compétences municipales sont principalement prescrites par la Loi sur les compétences municipales :

- la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ;
- le développement économique local (dans la mesure prévue par la Loi sur les compétences municipales, chapitre III) ;
- la production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunication ;
- l'environnement ;
- la salubrité ;
- les nuisances ;
- la sécurité ;
- le transport.

Les villes peuvent également intervenir dans les domaines suivants :

- l'habitation ;
- le soutien au développement économique.

Le développement social n'est pas une compétence municipale à proprement parler, mais il résulte d'une vision et d'une action intégrant l'ensemble des responsabilités municipales mises au service de l'amélioration des conditions de vie de la population.

RÔLES DE LA VILLE DE TERREBONNE

Le développement social doit également être abordé comme un champ d'intervention où l'ensemble des partenaires concernés et contributifs se doivent d'agir de façon complémentaire et cohérente.

En matière de développement social, la Ville de Terrebonne est appelée à jouer divers rôles qui se modulent en fonction du niveau et de l'objet de l'intervention :

- assurer un leadership rassembleur et une coordination territoriale dans les domaines relevant de ses champs de compétences ;
- collaborer avec ses partenaires publics et associatifs dans les domaines ne relevant pas de ses compétences mais qui ciblent l'amélioration du cadre de vie des citoyens ;
- faciliter la mise en place d'initiatives citoyennes contribuant à la richesse de la vie collective.

Enfin, il est attendu de la Ville de Terrebonne qu'elle joue un rôle de premier plan en matière de coordination des actions en développement social au sein de son territoire.

EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES ORIENTATIONS MUNICIPALES

La Ville de Terrebonne dispose de politiques et de plans d'action visant une planification réfléchie, harmonieuse et complémentaire des divers domaines relevant de ses compétences et champs d'action.

Le lecteur gardera donc en mémoire que la politique de développement social s'inscrit dans une suite d'outils municipaux de planification. Par conséquent, certaines orientations et actions relatives à des enjeux soulevés en cours d'exercice d'élaboration de la présente politique et apparaissant déjà dans d'autres documents n'ont pas été dupliquées ici.

La compréhension et l'appréciation de la vision du développement de la ville de Terrebonne sera donc soutenue par la lecture des documents suivants :

- Plan stratégique de la Ville ;
- Politique de développement durable ;
- Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative ;
- Politique du sport, de l'activité physique et du plein air ;
- Politique culturelle ;
- Plan de développement des bibliothèques ;
- Plan d'action en mobilité durable ;
- Plans d'affaires des directions de services municipaux.



Démarche d'élaboration

En mai 2019, le comité exécutif de la Ville de Terrebonne confiait le mandat à la commission du développement social et communautaire de superviser les travaux d'élaboration d'une politique et d'un plan d'action multisectoriel de développement social, et ce, en collaboration avec la Direction du loisir et de la vie communautaire. Ces décisions marquaient le début des travaux, selon la séquence suivante :

	2019	2020	2021
Mai à décembre 2019 : travaux préparatoires (revue de la documentation, analyse de comparables, planification de la démarche)			
Janvier et février 2020 : établissement et confirmation des membres du comité de pilotage de la démarche d'élaboration de la politique			
Mars 2020 : début des travaux avec le comité de pilotage			
Avril à novembre 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • réalisation du portrait sociodémographique de la population • planification des consultations • élaboration des fondements de la politique 			
Décembre 2020 à mars 2021 : consultations			
Avril à juin 2021 : élaboration de l'énoncé de politique			
Juillet 2021 : adoption et mise en œuvre de la politique			

LES INSTANCES ET LES COMITÉS

La démarche d'élaboration de la politique a mis à contribution divers comités et instances. La composition de ces groupes est présentée à la fin du document.

La commission du développement social et communautaire

La commission du développement social et communautaire a pour mission de proposer des orientations et des solutions en vue de favoriser l'avancement des enjeux socio-communautaires touchant la communauté. Elle élabore et propose des politiques et des projets d'ordre social et contribue à leur mise sur pied afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Dans le cadre de la démarche, la commission avait pour mandat de superviser les travaux, d'identifier les membres du comité de pilotage, de confirmer les orientations et les objectifs de la politique et d'en recommander l'adoption auprès du conseil municipal.

Le comité de pilotage

Composé de 33 personnes (élus, employés municipaux et acteurs du milieu institutionnel et associatif), le comité de pilotage de la politique avait pour mandat de suivre et de valider les travaux, de faciliter la collecte d'informations, et surtout de contribuer à la réflexion entourant les orientations à adopter et les mesures à mettre en place.

Le comité de travail

Le comité de travail est un comité restreint, composé de membres du comité de pilotage, et dont le mandat était d'accompagner la coordonnatrice de la démarche dans la planification des rencontres du comité de pilotage, des aspects méthodologiques et de la rédaction des documents.

LES CONSULTATIONS

L'exercice de consultation réalisé dans le cadre de la démarche d'élaboration de la politique comportait les trois volets suivants :

- un questionnaire en ligne, soumis du 16 décembre 2020 au 29 janvier 2021 (1 079 répondants);
- des groupes de discussion auprès de citoyens, d'organismes, d'élus et d'employés municipaux, tenus en février et mars 2021 (15 groupes et 97 participants);
- des entrevues individuelles auprès d'informateurs-clés, tenues en février et mars 2021 (12 personnes).

Ces consultations à trois volets ont permis d'obtenir des données quantitatives et qualitatives quant aux attentes de la population et des partenaires de la Ville ainsi que d'établir les conditions et meilleures pratiques à retenir en matière de développement social.



Portrait sommaire de Terrebonne

Sauf avis contraire, toutes les données sont issues du Recensement 2016 de Statistique Canada. L'année de référence pour les données sur les revenus est 2015.

Superficie totale de la ville:

158,5 km² ← →

quatre grands secteurs:
Terrebonne-Ouest, Terrebonne-Centre,
La Plaine et Lachenaie

Une population de
119 360 résidents¹



- la **plus grande ville** de la région de Lanaudière
- la **quatrième ville** en importance de la Communauté métropolitaine de Montréal
- la **dixième ville** en importance du Québec

Une population dont l'âge moyen est de **38 ans** et l'âge médian de **39 ans**

- plus jeune que la moyenne (41,9) et la médiane (42,5) québécoises



Près de **27%** de la population est âgée de moins de **20 ans**

- un Terrebonnien sur cinq est âgé de moins de 15 ans

Les personnes de
65 ans et plus
représentent **12%** de la population



- c'est le groupe d'âge qui affiche la **plus grande croissance** récente et à venir

1/10



Près d'un ménage sur dix est composé d'une personne vivant seule

- la proportion grimpe à **22 % chez les personnes âgées de 65 ans et plus**

2,7 personnes

Le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,7

- **88 % des ménages** sont composés de personnes apparentées



Terrebonne compte
21 135

familles avec enfants à la maison

- **26%** de ces familles sont monoparentales
- Terrebonne compte proportionnellement **plus de familles de deux enfants et de trois enfants** et plus que dans l'ensemble du Québec

¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Décret de population 2021.

Plus de
9/10



Plus de neuf personnes sur dix sont **francophones de naissance** (exclusivement ou en combinaison avec une autre langue ou plus)

→ moins de 1 % de la population affirme ne pas maîtriser le français

Terrebonne compte **1 125 personnes** affirmant être d'identité **autochtone**, ce qui représente **1,1 % de la population de la ville**



La population immigrante représente 9% des Terrebonniens

→ plus de la moitié des personnes immigrantes sont arrivées au Canada avant l'âge de 25 ans

La proportion de personnes affirmant appartenir à une minorité visible est de

12%



Terrebonne compte
42 622 logements privés

→ huit logements sur dix sont occupés par leur propriétaire

→ un ménage locataire sur trois consacre 30% ou plus de son revenu aux frais de logement

→ les frais de logement à Terrebonne (propriétaire et locataire) sont plus élevés que les moyennes provinciales



Terrebonne compte davantage d'adultes sans diplôme ou de scolarité de niveau collégial ou inférieur en comparaison de la proportion de personnes détenant un diplôme universitaire

→ les femmes sont plus nombreuses à détenir un DEC ou un diplôme universitaire



Le revenu médian des particuliers après impôt est de
33 403 \$

→ le revenu médian des hommes est de 38 192 \$ et celui des femmes est de 28 817 \$

→ 22 % des hommes et 34 % des femmes ont déclaré un revenu inférieur à 20 000 \$

La proportion de personnes vivant sous le seuil de faible revenu est de 6%

→ les femmes, les familles monoparentales, les ménages locataires, les personnes vivant seules ainsi que les aînés (particulièrement les femmes) sont plus nombreux à se trouver en situation de vulnérabilité économique

En 2026, les moins de 20 ans devraient représenter 25% de la population et les 65 ans et plus compteront pour 19% de la population

→ en 2036, les taux projetés pour ces mêmes groupes passent tous les deux à 23%

Enfin, l'analyse sociodémographique à plus petite échelle indique clairement une grande disparité entre les quartiers de la ville de Terrebonne. On retiendra que chacun des secteurs de la ville compte à la fois des milieux de vie très favorisés et très défavorisés. Le secteur de La Plaine fait ici exception, alors que les écarts y sont moins importants, mais où l'on observe une plus importante concentration de secteurs défavorisés et très défavorisés.

UNE VILLE DÉJÀ EN ACTION

Terrebonne ne part pas de zéro en matière de développement social. La Ville dispose déjà, parfois depuis longtemps, d'actions et de mesures s'inscrivant dans les visées du développement social, notamment :

- Mesures en matière d'accessibilité universelle ;
- Programme d'accompagnement des camps de jour ;
- Programmes et politiques tarifaires favorisant l'accessibilité aux activités et programmes récréatifs ;
- Répartition de l'offre de services, d'activités et d'événements sur l'ensemble du territoire ;
- Soutien aux organismes du milieu ;
- Collaboration et concertation avec les acteurs publics et associatifs du milieu ;
- Politiques internes visant le respect et l'inclusion des personnes ;
- Programmes de prévention et plans d'intervention en matière de sécurité publique ;
- Consultation régulière des citoyens sur les questions de planification municipale ;
- Participation citoyenne au sein de certaines instances municipales ;
- Projets de développement de pôles sociaux ;
- Projets de développement de logements sociaux ;
- Plans et mesures d'intervention d'urgence et programmes d'aide aux sinistrés.

UNE COMMUNAUTÉ MOBILISÉE

La démarche d'élaboration de la présente politique chevauchait d'autres démarches en lien avec le développement social au sein du territoire et pour lesquelles la Ville de Terrebonne est partie prenante ou partenaire :

- Démarche territoriale Solidaires Chez-Nous, dans le cadre de la démarche lanauoise pour l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, l'inclusion et la solidarité sociale, portée par la Table des préfets Lanaudière, mandataire de l'Alliance régionale et fiduciaire d'une entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) ;
- Chantiers du développement social du Comité du développement social, communautaire et immigration (CDSCI) de la MRC Les Moulins.

La Ville de Terrebonne siège également à diverses tables de concertation locales et supra-locales réunissant les partenaires communautaires et sociaux :

- Vision solidaire, qui mobilise les acteurs intersectoriels du développement social de la MRC Les Moulins ;
- Table TISSUS Les Moulins pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins ;
- Table de concertation jeunesse Les Moulins ;
- Comité de prévention des abus et de la violence faits aux enfants et aux jeunes de la MRC Les Moulins.

Sur les plans régional, provincial et national, la Ville de Terrebonne siège ou participe aux instances et initiatives suivantes :

- Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL);
- Espace MUNI;
- Table MADA des grandes villes;
- Coalition des municipalités inclusives.

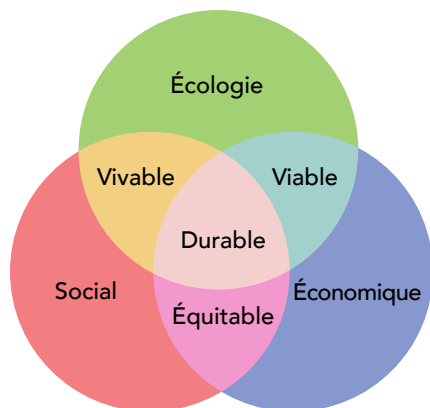
Cadre de référence

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, COMPOSANTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ONU définit le développement durable comme «Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs².»

Le développement social est l'un des trois éléments de base du développement durable qu'il est essentiel de concilier et qui sont interdépendants et indispensables au bien-être des individus et des sociétés: la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

Composantes du développement durable



« Le développement durable passe obligatoirement par l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Il faut à cet effet promouvoir une croissance économique durable, équitable et qui profite à tous, créer davantage de possibilités pour tous, réduire les inégalités, améliorer les conditions de vie de base, favoriser un développement social équitable et l'inclusion et promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles³.»

La Ville de Terrebonne est consciente qu'elle ne dispose pas de tous les leviers nécessaires à l'atteinte de ces cibles, notamment en matière d'élimination de la pauvreté. Elle vise plutôt, par ses actions en développement social, à réduire les effets des inégalités sociales et à permettre, dans le cadre de ses compétences et champs d'intervention, au plus grand nombre possible de Terrebonniens, de jouir d'un cadre de vie épanouissant, équitable et inclusif.

² ONU (1987) Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous (aussi appelé rapport Brundtland).

³ ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>. Page consultée le 5 mars 2020.

RAPPEL DE LA DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL⁴

« Le développement social est le développement collectif de la communauté qui vise la réduction des inégalités sociales, l'amélioration des conditions de vie, l'inclusion et l'engagement citoyen. »

LES GROUPES CIBLES DE LA POLITIQUE

La Politique de développement social s'adresse à tous les citoyens de la ville, mais également à ceux qui travaillent, étudient et se divertissent à Terrebonne de façon quotidienne.

Cependant, bien qu'elle s'adresse à l'ensemble de ceux qui forment la communauté terrebonnienne, la Politique de développement social, par sa nature même, s'attarde aux effets des inégalités sociales sur les personnes en situation de vulnérabilité matérielle ou sociale.

Également, en vertu de certains volets d'accréditation et de reconnaissance inclus dans la politique, certains groupes font l'objet d'une attention particulière, soit les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants et les jeunes.

Famille

La famille se présente sous différents modèles, notamment les familles traditionnelles père-mère-enfant(s), les familles homoparentales, les familles monoparentales, les familles recomposées et les familles d'accueil. Quand on parle de famille, on englobe la totalité de ces réalités qui réunissent, sous un même toit, au moins deux générations et qui comptent au moins deux personnes qui entretiennent entre elles un rapport d'autorité ou de responsabilité parentale.

Personnes âgées

Les personnes âgées sont les personnes âgées de 65 ans et plus.

Cependant, considérant que l'âge d'accès aux différents programmes s'adressant aux personnes âgées varie d'une organisation à l'autre, il faut garder à l'esprit toutes les nuances relatives à cette définition et faire preuve de souplesse quant aux mesures mises en place.

Personnes handicapées et personnes en situation de handicap⁵

Le terme « personne handicapée » est celui retenu par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale: « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». L'incapacité peut être motrice, intellectuelle, visuelle, auditive, associée à la parole ou au langage, ou encore, liée à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale.

Le terme « personne en situation de handicap » est utilisé dans différentes situations pour désigner des personnes qui vivent des obstacles dans leur quotidien. En ce sens, le terme est utilisé lorsqu'il est question d'agir sur l'environnement physique ou social au bénéfice de toutes les personnes qui rencontrent des obstacles.



⁴ Définition élaborée par la Table des partenaires du développement social de Lanaudière.

⁵ Source: Office des personnes handicapées du Québec.

Les enfants et les jeunes

Il ne s'agit pas ici d'une définition à proprement parler, mais plutôt d'une catégorisation selon les grands groupes d'âge :

- les enfants qui sont dans la petite-enfance (0 à 5 ans) et ceux d'âge scolaire de niveau primaire (6 à 11 ans) ;
- les adolescents de 12 à 17 ans ;
- les jeunes adultes de 18 à 24 ans.

Cette catégorisation se veut souple et inclusive, dans le sens que les mesures visant les enfants et les jeunes s'adresseront aux différentes catégories générales, mais prendront également en compte les groupes d'appartenance sans égard à l'âge strict.

Domaines d'intervention

Les domaines d'intervention retenus correspondent aux dimensions proposées dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Ces neuf dimensions permettent de couvrir l'éventail des thèmes du développement social tout en s'arrimant aisément aux responsabilités municipales.

AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES

Par définition, une ville est un milieu bâti et aménagé. L'aménagement réfère donc à la planification du territoire alors que les infrastructures se rapportent ici aux installations, équipements et espaces publics. Ces deux composantes ont un impact certain sur la qualité de vie des personnes, que ce soit par leur fonctionnalité, leur vocation, leur localisation, leur accessibilité et leur esthétisme.

En fonction de ces aspects, le constat est que les nombreux parcs, espaces publics, installations et bâtiments municipaux présentent une grande diversité. Ils ne répondent pas toujours aux standards actuels, et leur déploiement sur l'ensemble du territoire présente des inégalités, particulièrement dans une perspective de desserte de proximité. La question de l'accessibilité universelle s'avère également préoccupante.

Enjeux :

- La répartition équitable des aménagements et infrastructures de proximité dans tous les secteurs de la ville.
- L'accessibilité universelle aux installations, équipements et espaces municipaux.

HABITATION ET MILIEU DE VIE

L'habitation constitue l'espace de vie premier de la personne. Elle est le théâtre où se met en scène le quotidien de chacun, que ce soit en solo, en couple, en famille, avec des colocataires, etc. L'habitation fait partie d'un milieu de vie, concept qui s'étend entre autres aux environnements d'étude, de travail, de loisir, de socialisation. La qualité de l'habitation et du milieu de vie se définit par leur esthétisme, leur convivialité et leur fonctionnalité. L'habitation et le milieu de vie font partie d'un ensemble et jouent un rôle de premier plan sur la qualité de vie des personnes.

L'accessibilité à une habitation abordable et adaptée aux besoins des personnes et des familles s'avère de plus en plus difficile dans un contexte de rareté des logements abordables et d'inflation tant sur le marché immobilier que locatif. Cette situation est d'ailleurs accentuée par le fait que la valeur des résidences et des logements locatifs est associée à la qualité des milieux de vie. Par conséquent, les habitations abordables, en plus de se faire rares et de ne pas toujours correspondre aux besoins des gens qui y habitent, sont souvent localisées dans des environnements peu conviviaux et proposant peu de services de proximité, ajoutant aux contraintes déjà rencontrées par les personnes qui y vivent.

Enjeux:

- L'accès, pour tous, à un logement salubre répondant aux besoins de la famille ou du ménage.
- La jouissance, pour tous, d'un milieu de vie de qualité.

DÉPLACEMENTS

Se déplacer fait partie des actions que la plupart des personnes doivent réaliser quotidiennement. Les déplacements, abordés sous l'angle du développement social, se concentrent surtout sur la facilité, l'accessibilité et la sécurité des déplacements en voiture, en transport en commun, en transport adapté et en transport actif (à pied, à vélo, etc.). Le temps de déplacement joue également un rôle important sur la qualité de vie, puisqu'il détermine en grande partie le temps libre qui reste pour se consacrer, entre autres, à des activités de loisir, familiales et d'études.



La mobilité intra et extra territoriale a été établie comme l'enjeu prioritaire du Plan stratégique 2021-2025 de la Ville. Le transport en commun et le transport adapté soulèvent des préoccupations particulières en matière d'accessibilité et de fonctionnalité. Les circuits offerts sont davantage orientés vers le transport des travailleurs dans l'axe est-ouest (vers Montréal), que vers les déplacements à l'intérieur du territoire de la ville ou vers les municipalités limitrophes. Avoir recours au transport adapté s'avère particulièrement difficile, sous tous les aspects (admissibilité, horaires, temps de déplacement, etc.). Cette situation entraîne des conséquences importantes pour les personnes, limitant leur accès aux services et activités, et souvent même aux études et à l'emploi.

Le transport actif a fait l'objet d'une attention soutenue au cours des dernières années, mais beaucoup reste encore à faire, particulièrement en ce qui a trait au développement du réseau et à l'interconnectivité permettant des déplacements sur de moyennes et longues distances.

Enjeux:

- Une offre de transport collectif et adapté disponible, accessible et efficace.
- Un réseau de transport actif développé, sécuritaire et accessible.

SÉCURITÉ

La sécurité des personnes et des biens est au cœur de ce thème, tant en matière de prévention des méfaits que des accidents, mais également en ce qui a trait aux interventions de la Ville lors de situations d'urgence. Elle comprend la sécurité à domicile, dans l'espace public, sur la route et dans toutes les sphères de la vie quotidienne, mais inclut également le sentiment de sécurité perçu.

De façon générale, Terrebonne est une ville sécuritaire. Le taux de criminalité sur le territoire affiche une baisse constante depuis plusieurs années, alors que la population ne cesse de s'accroître. On observe cependant une mutation des types de crimes: les crimes contre la propriété sont moins fréquents, mais les fraudes et les crimes contre la personne accusent une augmentation.

En ce qui a trait aux risques et situations d'urgence, notamment liés aux changements climatiques, catastrophes naturelles, pandémies et autres causes, le défi est d'assurer des interventions efficaces et tenant compte des besoins particuliers des personnes.

Enjeux:

- La prévention des risques liés à la sécurité des biens et des personnes.
- La résilience⁶ de la municipalité et des citoyens face aux risques majeurs.

COMMUNICATION, INFORMATION ET RELATION AVEC LE CITOYEN

Les communications, l'information et les relations avec les citoyens sont des aspects stratégiques; la condition première favorisant le recours aux programmes et services déployés par la Ville et ses partenaires est d'en connaître l'existence et les modalités. En contrepartie, la pertinence de ces programmes et services repose sur une connaissance juste et actualisée des aspirations et besoins de la communauté. Pour ce faire, un dialogue continu doit pouvoir s'établir entre l'appareil municipal, les citoyens et les divers acteurs qui contribuent à la qualité de vie.

Par ailleurs, considérant l'importante contribution des acteurs publics et associatifs du milieu et la nécessité de travailler en collaboration et en complémentarité, les canaux de communication entre la Ville et ses partenaires doivent être consolidés.

Ces préoccupations s'inscrivent dans une époque largement caractérisée par la multiplication des moyens de communication, mais également par un enjeu d'accessibilité aux informations et aux services, notamment pour les personnes ayant peu ou pas accès aux communications numériques, ou n'étant pas familières avec cet univers. Le volet relationnel soulève quant à lui des préoccupations en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes vers les ressources répondant à leurs besoins. Ces aspects représentent par ailleurs un défi supplémentaire en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Enjeux:

- La capacité, pour la Ville et ses partenaires, de joindre efficacement la population en matière de communication et d'information.
- La fluidité des communications et des relations entre la Ville et ses partenaires.

LOISIR ET CULTURE

Le loisir et la culture, incluant tous les domaines apparentés (sport, plein air, loisir culturel, activités sociales, événements, etc.) proposent aux citoyens de multiples bénéfices tant collectifs qu'individuels, et autant en matière de santé physique que de santé mentale. Les activités, programmes, événements et aménagements récréatifs représentent autant d'occasions de se délasser, de se développer et de se divertir, tout en favorisant les valeurs liées à la collaboration et à la socialisation.

Considérant les bénéfices proposés, l'offre publique en matière de loisir et de culture, assurée par la Ville de Terrebonne et ses partenaires, se doit d'être accessible. Cette accessibilité se décline sous divers aspects, allant de la tarification à la localisation des activités, en passant par l'inclusion des personnes ayant des besoins particuliers.

L'offre actuelle est jugée généralement satisfaisante par les citoyens, mais le défi de maintenir un niveau et une qualité de service dans ces domaines demeure constant, particulièrement dans un contexte de croissance et de diversification démographique ainsi que de développement territorial. À cet égard, la notion d'offre de proximité est au cœur des préoccupations.

Le déploiement de services en ligne s'inscrit également dans cette perspective d'accessibilité et s'impose comme une avenue de plus en plus populaire et appréciée.

⁶ Nous référons ici au concept de résilience appliqué à la sécurité civile. Voir le lexique en fin de document pour la définition complète.

Enjeux :

- L'actualisation de l'offre de service en loisir et culture en réponse aux besoins diversifiés de la population.
- L'accessibilité, pour tous, à l'offre de loisir public déployée par la Ville et ses partenaires associatifs.

PARTICIPATION SOCIALE

La participation sociale se définit comme la contribution à la vie de la communauté. Cette contribution peut se faire de diverses façons et à des niveaux variés, d'un simple geste d'entraide à l'engagement à long terme, comme le bénévolat, la défense de certaines causes, l'implication dans des comités, etc. Elle inclut également de voter lors des élections, ou encore de participer aux consultations publiques et autres exercices démocratiques.

La participation sociale présente de nombreux avantages. Elle fait de la communauté un espace où la contribution de chacun, sans égard à son âge ou à sa condition, est souhaitée et valorisée, et participe ainsi à l'affirmation du sentiment d'appartenance et de solidarité sociale. Elle constitue également le principal levier du monde associatif dont le rôle en matière de maintien et d'amélioration de la qualité de vie des Terrebanniens n'est plus à démontrer.

Les bienfaits de la participation doivent cependant être soutenus par des mesures qui l'encouragent et la facilitent. À cet égard, les défis sont nombreux, par exemple le recrutement et la formation des bénévoles, l'accompagnement lors de la réalisation d'initiatives émanant du milieu et la représentativité des citoyens au sein des instances.

Enjeu :

- La mise en place de conditions facilitant la participation sociale de tous les citoyens.

RESPECT ET INCLUSION SOCIALE

Le respect et l'inclusion sociale font référence au fait de se sentir un membre à part entière de la communauté et d'être respecté comme personne dans toutes les sphères de la vie quotidienne (école, travail, commerces, transports, services publics, etc.). Ces aspects concernent également la façon dont le milieu favorise l'inclusion des personnes dans toute leur diversité et leur offre l'occasion d'être des citoyens à part entière.

L'évolution constante de la société fait en sorte que le respect et l'inclusion sociale demeurent des défis permanents. À titre de gouvernement de proximité, la Ville de Terrebonne se sent particulièrement interpellée par la question du vivre-ensemble et de la lutte à la discrimination, tant à l'échelle de son organisation qu'à l'échelle de la communauté.

Thème porteur des actions en développement social, le respect et l'inclusion sociale sont des conditions essentielles à l'expression d'une communauté solidaire, où chacun trouve sa place.

Enjeu :

- Une communauté ouverte et inclusive.



PROMOTION ET CONTRIBUTION À LA SANTÉ GLOBALE

L'importance de la santé physique et mentale n'est pas à démontrer. Sur cet aspect, le rôle de la municipalité consiste à assurer les conditions facilitant le maintien et l'adoption d'un mode de vie sain et actif ainsi que l'accès aux conditions favorisant la santé globale, notamment la sécurité alimentaire, la promotion des saines habitudes de vie de même que la diffusion de l'information relativement aux programmes et aux services offerts sur le territoire.

La santé est un thème qui nous concerne tous, individuellement et collectivement, du berceau au grand âge. Au quotidien, les divers aspects relatifs à la santé peuvent cependant s'avérer problématiques en termes d'accessibilité, et ce, non seulement en ce qui a trait aux services de santé à proprement parler. Déserts alimentaires, défavorisation matérielle, contraintes en matière de déplacement, isolement social et autres problématiques personnelles, matérielles, organisationnelles et sociétales sont des facteurs à considérer et sur lesquels il faut intervenir afin d'assurer à tous les conditions favorisant la santé globale. La promotion et l'éducation à la santé sont également des stratégies à retenir dans ce sens.

Enjeux :

- La mise en place de conditions favorisant la santé globale des personnes de tout âge et de toutes conditions.
- La concertation et la complémentarité des acteurs.

Fondements de la politique

VISION

Chaque citoyen de Terrebonne évolue dans un cadre de vie sain et sécuritaire lui permettant de s'épanouir, sans égard à sa condition ou à ses capacités. Il se sent partie prenante d'une communauté innovante et créative et, avec l'ensemble des acteurs sociaux, contribue activement à la vie collective.

VALEURS

Respect

Agir et interagir avec considération et bienveillance, en faisant preuve d'écoute et en reconnaissant que tous ont la même valeur. Le respect s'applique autant aux individus qu'aux organisations et s'exprime en toutes circonstances.

Inclusion

Agir en reconnaissant le droit à la pleine participation sociale pour tous, dans tous les domaines d'activités humaines et en tenant compte des besoins particuliers de certains individus ou certains groupes.

Solidarité

Agir dans le respect et la reconnaissance des liens qui unissent l'ensemble des personnes et des organisations composant la communauté et, par conséquent, de l'obligation morale d'assistance mutuelle qui en résulte.

PRINCIPES

« Concertée dans ses approches, coordonnée dans ses actions »

Joseph Tyan, directeur, Économie sociale Lanaudière

Concertation, collaboration et complémentarité

Le développement social interpelle une multitude d'acteurs et d'organisations agissant dans des domaines variés. Une des grandes conditions menant à la mise en place d'actions cohérentes et à l'atteinte des retombées espérées est la capacité de ces acteurs et organisations à agir de façon coordonnée. Cette coordination se traduit notamment par la concertation en matière d'établissement des besoins et des mesures à implanter ou à maintenir, la collaboration dans le déploiement des pistes retenues et la complémentarité dans l'action, le tout dans le respect des expertises et des ressources de chacun.

Ouverture à la diversité

La diversité s'exprime de diverses façons au sein du territoire de Terrebonne. Si le terme renvoie d'emblée à la pluralité qui caractérise la population (notamment l'âge, l'origine, la condition socio-économique), la notion de diversité s'applique également aux organisations du milieu ainsi qu'au territoire. L'ouverture à la diversité s'incarne en reconnaissant les caractéristiques propres à chacune de ces dimensions sociales et territoriales et en proposant des mesures qui en tiennent compte.

Accessibilité

L'accessibilité est l'une des clés du développement social, car elle assure que chaque personne peut utiliser les services offerts à l'ensemble de la population. L'accessibilité renvoie donc à l'objectif de réduire, voire d'abolir, les obstacles à la pleine jouissance des bénéfices proposés par le déploiement des actions de la municipalité et de ses partenaires, et ce, tant sur le plan géographique, économique, physique, organisationnel et temporel qu'en matière d'information.

Équité

L'équité fait référence au fait d'agir avec impartialité, dans un esprit de justice sociale. Dans un contexte d'administration publique, elle réfère également à la justice redistributive, qui vise la réduction des effets des inégalités sociales au sein de la communauté. Le principe d'équité est complémentaire au principe d'accessibilité.



1.

Être bien chez soi et dans son quartier

Orientation 1:

Favoriser, pour tous, l'accès à un logis et à un environnement de vie adapté, sécuritaire et de qualité

- 1.1 Encourager la diversification de l'offre résidentielle et locative privée
- 1.2 Poursuivre le développement de projets de logements sociaux et abordables
- 1.3 Soutenir le développement d'hébergement temporaire pour les personnes en situation de transition ou de vulnérabilité
- 1.4 Favoriser des aménagements de proximité durables, de qualité, fonctionnels et sécuritaires
- 1.5 Poursuivre le développement de programmes et de services liés à la sécurité chez soi et dans son quartier

2.

S'épanouir dans sa communauté

Orientation 2:

Favoriser le mieux-être et l'épanouissement des personnes

- 2.1 Accroître l'offre d'activités, de programmes et de services en matière de vie récréative et culturelle
- 2.2 Développer des infrastructures et des espaces publics favorisant la mixité générationnelle et sociale
- 2.3 Mettre en place et soutenir des mesures favorisant l'inclusion sociale
- 2.4 Soutenir les actions des partenaires dans les domaines visant le développement et le mieux-être des personnes et de la collectivité (éducation, santé, aide à la personne, défense des droits, sécurité alimentaire, etc.)

3.

Connaître les services et y avoir accès

Orientation 3:

Favoriser l'accessibilité à l'ensemble des services, programmes et activités déployés par la Ville et ses partenaires

- 3.1 Poursuivre les actions en matière d'accessibilité universelle pour l'ensemble des services municipaux
- 3.2 Augmenter l'accessibilité physique, financière et organisationnelle aux activités, programmes et services municipaux
- 3.3 Encourager les initiatives des partenaires favorisant l'accessibilité aux activités, programmes et services
- 3.4 Assurer une diffusion efficace et diversifiée des informations relatives aux activités, programmes et services de la Ville et de ses partenaires
- 3.5 Contribuer à l'amélioration de la desserte de transport collectif régulier et adapté
- 3.6 Développer et promouvoir le transport actif

4.

Contribuer au développement de sa communauté

Orientation 4 :

Encourager l'exercice d'une citoyenneté active

- 4.1 Diversifier les stratégies municipales de consultation et de participation citoyennes
- 4.2 Accroître les opportunités de socialisation et de participation à la vie collective
- 4.3 Encourager et reconnaître l'action et l'engagement bénévoles
- 4.4 Soutenir les initiatives citoyennes visant l'amélioration des milieux de vie et le renforcement du sentiment d'appartenance envers la communauté

Actions phares

Le premier plan d'action triennal accompagnant la politique sera réalisé dans les mois suivant son lancement. Certaines actions dites « phares », car elles ont une portée structurante à long terme, ont toutefois été convenues dans la foulée des travaux de son élaboration. Ces cinq actions et l'application de la politique s'effectueront simultanément.

Ainsi, dès juillet 2021, la Ville de Terrebonne mettra en place les actions qui suivent.

Chantier de l'habitation

L'accès à l'habitation, notamment à un logement abordable et répondant aux besoins du ménage, constitue un enjeu prioritaire. À cet effet, la Ville entend mettre en place un chantier de travail visant l'identification de stratégies permettant de répondre à cet enjeu. Tant les intervenants municipaux que les partenaires externes seront invités à contribuer au chantier.

Domaines d'intervention :

- ✓ Habitation et milieu de vie
- ✓ Sécurité
- ✓ Respect et inclusion sociale

Chantier de l'accessibilité universelle

La Ville souhaite accélérer la mise à niveau de ses services en matière d'accessibilité universelle. Cette volonté s'inscrit d'ailleurs dans un contexte où sont – ou seront – réalisés le Plan directeur des parcs, le Plan directeur des bâtiments municipaux et la refonte du site Internet de la Ville.

Domaines d'intervention :

- ✓ Aménagements et infrastructures
- ✓ Habitation et milieu de vie
- ✓ Déplacements
- ✓ Communication, information et relation avec le citoyen
- ✓ Loisir et culture
- ✓ Participation sociale
- ✓ Respect et inclusion sociale
- ✓ Promotion et contribution à la santé globale



Pôles sociaux

Depuis déjà quelques années, la Ville de Terrebonne se penche sur le déploiement de pôles de proximité regroupant des organismes offrant des services à la communauté. Deux pôles sociaux seront ainsi implantés à court terme: le Pôle Saint-Charles et le Pôle des Tilleuls.

Domaines d'intervention :

- ✓ Aménagements et infrastructures
- ✓ Communication, information et relation avec le citoyen
- ✓ Participation sociale
- ✓ Respect et inclusion sociale
- ✓ Promotion et contribution à la santé globale

Projet «DROITS devant!»

Le projet «DROITS devant!» consiste à amorcer une transformation au sein de la Direction de la police de manière à prévenir toutes formes de discrimination. Le projet est divisé en quatre axes principaux, soit la gestion des interpellations, le profilage, la gestion du milieu de travail et le recrutement.

Domaines d'intervention :

- ✓ Sécurité
- ✓ Communication, information et relation avec le citoyen
- ✓ Participation sociale
- ✓ Respect et inclusion sociale

Comité interservices

L'un des défis de la Ville de Terrebonne est d'internaliser les valeurs, les principes et les orientations en matière de développement social dans l'ensemble de l'appareil municipal. Pour y parvenir et arrimer la mise en place des actions à venir, un comité interservices sera créé. Ce comité est un premier pas vers la réduction de l'approche de planification dite « en silo » et permettra une meilleure cohérence et cohésion de l'intervention municipale en matière de développement social.

Domaines d'intervention :

- ✓ Aménagements et infrastructures
- ✓ Habitation et milieu de vie
- ✓ Déplacements
- ✓ Sécurité
- ✓ Communication, information et relation avec le citoyen
- ✓ Loisir et culture
- ✓ Participation sociale
- ✓ Respect et inclusion sociale
- ✓ Promotion et contribution à la santé globale

Conditions de mise en place

La Politique de développement social de la Ville de Terrebonne devient effective dès son adoption par le conseil municipal et a une durée d'application prévue de 10 à 12 ans. Afin d'ancrer les orientations et les objectifs généraux dans des mesures concrètes et planifiées, un plan d'action sera élaboré. Ce dernier indiquera, pour chacune des actions à réaliser, les indicateurs de résultats, l'échéancier, les coûts inhérents, la direction municipale répondante ainsi que les partenaires internes ou externes qui sont parties prenantes.

Considérant les volets d'accréditation et de reconnaissance inclus dans la politique, le plan d'action précisera également la ou les clientèles ciblées par chacune des actions planifiées.

L'atteinte des objectifs poursuivis par la politique sera soutenue, comme indiqué dans les actions phares de la politique, par la mise en place d'un comité interservices, mais également par des mécanismes assurant le travail en concertation et en collaboration entre les partenaires du développement au sein du territoire de la ville.

La Ville de Terrebonne entend, dans la mesure de ses capacités financières, prévoir les ressources nécessaires à la réalisation des actions prévues, mais également assurer la mise à jour des portraits, tendances, besoins et préoccupations en matière de développement social. Cette dernière responsabilité repose notamment sur une veille stratégique continue et une présence de la Ville au sein des différentes instances et communautés de pratiquants jugées pertinentes.

La Ville entend également maintenir sa participation aux des tables de concertation, comités et autres initiatives de mobilisation et d'échange actifs sur le territoire.



Modalités de suivi

Mandatée par le conseil municipal pour la supervision des travaux d'élaboration de la politique, la commission du développement social et communautaire en demeure la répondante municipale. Elle s'assurera de recevoir, annuellement, la reddition de comptes relative au plan d'action et formulera les recommandations qui s'imposent auprès du conseil municipal.

Dès l'adoption de la politique, le comité de pilotage devient le comité de suivi de la politique et de son plan d'action. Le comité est appelé à jouer un rôle de facilitateur en matière de réalisation des actions, de lien avec le milieu et les clientèles et d'interlocuteur privilégié de la commission du développement social et communautaire relativement au maintien ou à la mise à jour des cibles poursuivies en matière de développement social. Il validera au préalable le bilan annuel du plan d'action en cours et participera aux travaux d'élaboration des plans d'action triennaux qui se succèderont durant la période d'application de la politique.

Évidemment, les services municipaux concernés seront étroitement associés lors de toutes les étapes de suivi de la politique et du plan d'action.



Remerciements

La Politique de développement social de la Ville de Terrebonne constitue l'aboutissement d'une démarche ayant interpellé un nombre considérable de personnes: membres du comité de pilotage, travailleurs, gestionnaires et élus municipaux, partenaires institutionnels et associatifs, citoyens terrebonniens et moulinois, fournisseurs, partenaires et experts externes ont rendu l'exercice possible grâce à leur généreuse collaboration ainsi qu'à leur engagement dans la démarche, en participant aux consultations, en mobilisant leur organisation, en partageant leurs propres travaux et expertises ou en apportant conseils et soutien. Qu'ils soient convaincus de la profonde et authentique reconnaissance que leur témoigne l'équipe de réalisation.



Lexique

Accessibilité :	ensemble des conditions (physiques, économiques, administratives, sociales, organisationnelles, géographiques, etc.) permettant à un citoyen d'accéder et de jouir d'un service (Association québécoise du loisir municipal).
Accessibilité universelle :	caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents (Groupe Défi Accessibilité, Université de Montréal).
Désert alimentaire :	secteur qui procure un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation et qui est défavorisé sur le plan socio-économique (Institut national de santé publique du Québec).
Logement abordable :	un logement est qualifié d'abordable lorsque son loyer est inférieur au loyer médian du marché et que les logements bénéficient d'un programme d'aide gouvernementale (Communauté métropolitaine de Montréal).
Logement social :	le logement social renvoie au fait que le loyer est fixé en fonction des revenus des ménages (Communauté métropolitaine de Montréal).
Mobilité durable :	pour être durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé et les écosystèmes. La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement (Ministère des Transports du Québec).
Pôle social :	regroupement, sur un même lieu physique, d'organismes offrant des services à la communauté (Ville de Terrebonne).
Résilience :	aptitude d'un système, d'une collectivité ou d'une société potentiellement exposé à des aléas à s'adapter, en résistant ou en changeant, en vue d'établir et de maintenir des structures et un niveau de fonctionnement acceptables. La résilience se rapporte donc principalement à la capacité de résister aux situations présentant des dangers avec un minimum de dommages et de s'en relever efficacement par la suite (Ministère de la Sécurité civile du Québec).
Transport actif :	le transport actif consiste à utiliser sa propre énergie pour se rendre d'un endroit à un autre. Le transport actif inclut : les déplacements à pied (marche ou jogging), à vélo, en planche, en patin à roulettes, ou tout autre mode qui n'est pas motorisé (Santé Montréal).

Composition des comités

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Élus:

- Simon Paquin, conseiller municipal (district 9), président
- Brigitte Villeneuve, conseillère municipale (district 1), vice-présidente
- Robert Brisebois, conseiller municipal (district 14)
- Nathalie Ricard, conseillère municipale (district 11)

Employés municipaux et du cabinet du maire (sans droit de vote):

- Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales, Direction générale
- Jean-François Lévesque, directeur, Direction du loisir et de la vie communautaire
- Cynthia Limoges, attachée de presse et responsable de l'agenda, Cabinet du maire, Ville de Terrebonne

COMITÉ DE PILOTAGE

- Simon Paquin, conseiller municipal (district 9), président de la commission du développement social et communautaire, et président du comité de pilotage
- Edith Juneau, conseillère au développement de politiques, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne (coordination de la démarche)
- Lucie Bastrash, adjointe à la direction, Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
- Benoît Bouffard, directeur adjoint, Cégep régional de Lanaudière
- Robert Brisebois, conseiller municipal (district 14), membre de la commission du développement social et communautaire
- Marc Charbonneau, directeur, Office municipal d'habitation Lanaudière-Sud (jusqu'en janvier 2021)
- Nathalie Côté, organisatrice communautaire, Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
- Marie-Pier Couture, conseillère en communication, Direction des relations avec les citoyens et des communications, Ville de Terrebonne
- Marie-France Daoust, directrice, Office municipal d'habitation Lanaudière-Sud (à partir de janvier 2021)
- Sonia Déry, conseillère aux activités, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne
- Huguette Dubé, directrice, Lachenaie Action Jeunesse
- Hélène Fortin, directrice, Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord
- Stéphanie Fournier, organisatrice coopérative, Démarche territoriale moulinoise Solidaires Chez-Nous
- Isabelle Gélinas, directrice générale, Centre de services scolaire des Affluents (jusqu'en janvier 2021)
- Catherine Gervais, directrice administrative, Café de rue Solidaire de Terrebonne
- Annie Hevey, conseillère aux activités, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne
- Hassiba Idir, directrice, Aminate
- Sara Jarnier, conseillère au développement social, MRC Les Moulins

- Jean-François Joly, directeur général adjoint, Centre de services scolaire des Affluents (à partir de février 2021)
- Chantal Lalonde, directrice, Table des partenaires du développement social de Lanaudière
- Suzy Lampron, directrice générale, Carrefour familial des Moulins
- Suzanne Lepage, membre, Cité GénérAction 55+
- Marilyn Lesieur, directrice, Zone ados (à partir de mai 2021)
- Jean-François Lévesque, directeur, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne
- Cynthia Limoges, attachée de presse et responsable de l'agenda, Cabinet du maire, Ville de Terrebonne
- Manon Massé, directrice générale, Uniatox
- Geneviève Morissette, coordonnatrice, Le Trajet
- Marie-Ève Plante, directrice, Les Œuvres de Galilée
- Nathalie Ricard, conseillère municipale (district 11), membre de la commission du développement social et communautaire
- Éric Savard, capitaine, Direction de la police, Ville de Terrebonne
- François Savoie, directeur, La Hutte - hébergement d'urgence
- Nathalie Simard, chargée de projets, Espace MUNI
- Julien St-Laurent, directeur, Zone ados (jusqu'en mai 2021)
- Stéphan Turcotte, directeur général adjoint – services de proximité, Ville de Terrebonne
- Joseph Tyan, directeur, Économie sociale Lanaudière
- Brigitte Villeneuve, conseillère municipale (district 1), vice-présidente de la commission du développement social et communautaire

COMITÉ DE TRAVAIL

- Sonia Déry, conseillère aux activités, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne
- Stéphanie Fournier, organisatrice coopérative, Démarche territoriale moulinoise Solidaires Chez-Nous
- Annie Hevey, conseillère aux activités, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne
- Sara Jarnier, conseillère au développement social, MRC Les Moulins
- Edith Juneau, conseillère au développement de politiques, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne (coordination de la démarche)
- Chantal Lalonde, directrice, Table des partenaires du développement social de Lanaudière
- François Savoie, directeur, La Hutte - hébergement d'urgence
- Nathalie Simard, chargée de projets, Espace MUNI

Dans ce document, l'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



Adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 5 juillet 2021



En partenariat avec :

